



MAIRIE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

25 MARS 2013

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2013**

DATE DE CONVOCATION

07 mars 2013

DATE D’AFFICHAGE

07 mars 2013

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2013/02/M-T

L’AN DEUX MILLE TREIZE LE TREIZE MARS Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Pauline TARCY** Conseillère, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**, 3^{ème} adjoint au Maire.

.../...

Délibération n° 02/2013/MT
portant approbation du Compte Administratif de l'exercice 2012

Mesdames,
 Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Compte Administratif de l'exercice **2012** présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2012			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	763 546,99 €	4 102 683,79 €	4 866 230,78 €
Recettes	943 412,52 €	4 132 494,78 €	5 075 907,30 €
Résultat de l'exercice 2012	179 865,53 €	29 810,99 €	209 676,52 €
Résultat de clôture 2011	37 062,65 €	1 421 694,81 €	1 458 757,46 €
Résultat de clôture 2012	216 928,18 €	1 451 505,80 €	1 668 433,98 €

Il fait donc apparaître à la clôture de l'exercice 2012, un excédent global de **1 668 433,98 €**, augmentant ainsi de 209 676,52 € le résultat de clôture déjà excédentaire de l'exercice 2011 (qui était de 1 458 757,46 €).

Cet excédent se répartit de la façon suivante :

- ✓ **En section de fonctionnement** : un excédent de 1 451 505,80 € (en hausse de 2,10 % par rapport à 2011) ;
- ✓ **En section d'investissement** : un excédent de 216 928,18 € (en hausse de 485,30 % par rapport à 2011).

Le Compte Administratif 2012 présente un volume de **dépenses** de **4 866 230,78 €** pour un volume de **recettes** de **6 534 664,76 €** (dont 1 421 694,81 € émanent de l'excédent de fonctionnement reporté de 2011 et 37 062,65 € proviennent de l'excédent du solde d'exécution reporté de la section d'investissement de 2011).

En section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement représentent un total de 4 102 683,79 €, soit une augmentation d'environ 13,80 % par rapport à l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- **Charges à caractère général : 1 030 699,73 € (25 % des dépenses totales de fonctionnement).** Elles se traduisent par une augmentation de 134 516,18 € par rapport à 2011.
- **Charges de personnel : 2 462 801,52 € (60 %)**
Soit une augmentation de 9,80 % par rapport à 2011. A noter que la Commune a eu recours à une vingtaine d'emplois d'insertion (dans le cadre de contrats uniques d'insertion ayant fait l'objet de remboursement par l'Agence de Services de Paiements).

- **Autres charges de gestion courante : 109 554,80 € (3 %)**

Elles sont constituées essentiellement par l'indemnité des élus, la participation au service d'incendie et de secours (SDIS)...

- **Charges financières : 133 467,74 € (3 %)**
Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette.

- **Les opérations d'ordre entre section : 366 160 € (9 %)**
Il s'agit d'une opération d'ordre pour les ventes de terrains.

Les recettes de fonctionnement (hors excédent de fonctionnement reporté de 2011 de 1 421 694,81 €) représentent un total de 4 132 494,78 €, soit une augmentation d'environ 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- **Les atténuations de charges : 397 386,13 € (10 %) dues au remboursement de la Caisse des Dépôts et Consignations (pour les prestations familiales) et de l'Agence de Services de Paiements (pour les contrats uniques d'insertion).**
- **Les produits des services : 32 138,88 € (1 %)**
- **Les impôts et taxes : 2 266 839,59 € (54 %)**
- **Les dotations et participations : 1 038 370,18 € (25 %)**
- **Les autres produits de gestion courante : 31 600 € (1 %)**
- **Les produits exceptionnels : 366 160 € (9 %) provenant de ventes de terrains.**

En section d'investissement :

Les dépenses d'investissement d'un total de **763 546,99 €**, se répartissent de la façon suivante :

- **Remboursement d'emprunts** : **207 566,05 € (27 %)**
Il s'agit du remboursement du capital de la dette.
- **Les immobilisations incorporelles** : **36 000,00 € (5 %)**
- **Les immobilisations corporelles** : **82 290,76 € (11 %)**
- **Les immobilisations en-cours** : **437 690,18 € (57 %)**

Les recettes d'investissement d'un total de **943 412,52 €** se répartissent de la façon suivante :

Fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 87 461,03 € (9 %)

En lien avec les dépenses d'investissement de l'exercice précédent (2011).

- **Subventions d'investissement** : **489 791,49 € (52 %)**
En augmentation de 63 080,54 € par rapport à 2011, soit 15 %.

Ces subventions émanent de l'Etat, des Région, du Département, du CNES et du CTG.

- **Plus ou moins values de cessions d'immobilisations** : **366 160 € (39 %)**
Il s'agit d'une opération d'ordre pour les ventes de terrains.

Il est à noter que les Restes à réaliser (RAR) 2012 de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2013 en crédits de report au Budget primitif 2013 (CRBP) sont de **3 570 263 €** en dépenses et de **2 804 353 €** en recettes.

Au vu des éléments que je viens de vous exposer, je vous demande d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2012.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport du Maire concernant le Compte Administratif 2012 de la commune ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré après sa sortie de la réunion ;

DECIDE :

Article unique : APPROUVE le Compte Administratif 2012 ainsi présenté :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2012	Résultat reporté de 2011	Résultat cumulé de 2012
Fonctionnement	4 102 683,79 €	4 132 494,78 €	29 810,99 €	1 421 694,81 €	1 451 505,80 €
Investissement	763 546,99 €	943 412,52 €	179 865,53 €	37 062,65 €	216 928,18 €
Total	4 866 230,78 €	5 075 907,30 €	209 676,52 €	1 458 757,46 €	1 668 433,98 €
RAR 2012 à reporter en CRBP 2013	3 570 263,00 €	2 804 353,00 €			

ADOPTÉE PAR DIX VOIX (10) POUR, CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 13 mars 2013

Le Maire,




Patrick LECANTE

REFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
25 MARS 2013
ARRIVÉE
Economie A

Publication le : 26 MAR. 2013